Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260518-2026_50-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MAI 2026

BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DELIBERATION 2026/50 PROLONGATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 12 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 18 mai à 18h30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, M. Erwan LE DIZEZ, Mme Caroline LE BAYON, M. Stéphane LE BOULER, Mme Morgane GUERLAIS GOUAS, M. Bernard RAUD, Mme Anne LE GOFFE, Mme Marie-France BLONDEAU, Mme Michelle ROYER, M. Armand GRUIEC, M. Hervé LE ROUZIC, Mme Annie THOMAS, M. Jean-Pierre KERBART, M. Yann GEFFROY, M. Stéphane COUDERC, Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL, M. Dominique NAYEL, M. Yannick LE BRETON, Mme Sabrina BOTHUA, Mme Hélène SERVE-CATELIN, Mme Virginie CATHELIN, M. Steven LE MOULLEC, Mme Valérie REDUREAU, M. Tugdual GAUTER, Mme Florence LE COGUIC et M. Stanislas BOUREAU

Était excusé : M. Patrick LEFRANC (Pouvoir donné à M. Fabrice ROBELET)

Était absente : Mme Régine NAYEL

Secrétaire de séance : Mme Annie THOMAS

Rapporteur : Morgane GUERLAIS - GOUAS

La communauté d'Auray Quiberon Terre Atlantique et l'ensemble des communes de la communauté de communes d'AQTA se sont engagés dans une démarche de Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2023-2026 signée le 21 décembre 2023.

Afin de poursuivre et finaliser la mise en œuvre du plan d'action engagé et investir pleinement la démarche d'évaluation (jeunesse puis sur l'ensemble des thématiques), il a été proposé de prolonger d'une année la convention actuelle, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

La CAF du Morbihan transmettra ensuite l'avenant pour signature, et proposera aux différentes collectivités des avenants de prolongation relatifs à leurs conventions d'objectifs et de financements respectives.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260518-2026_50-DE

Vu la délibération en date du 5 décembre 2022 validant la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF, Auray Quiberon Terre Atlantique et l'ensemble des communes membres,

La commission Finances – Administration générale du 11 mai 2026 consultée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE le principe de la prolongation d'une année de la Convention Territoriale Globale dans des conditions identiques soit jusqu'au 31 décembre 2027,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant de prolongation proposé en annexe n°1,**
- **AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.**

28 pour ; 0 abstention ; 0 contre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Fabrice ROBELET

MAIRIE DE BRECH
MORBIHAN